

comité de grève
p.a. Morten Gisselbaek
15 rue des Gares
1201 Genève

solidaritéS
25 rue des Gares
Case postale 2089
1211 Genève 2

Genève, le 15 octobre 2018

RECOMMANDÉE

Fin de grève et démissions

Cher.e.s membres et sympathisant.e.s de solidaritéS,

Nous vous informons que nous terminons aujourd'hui notre mouvement de grève déclaré le soir du 30 avril 2018, et que l'aboutissement regrettable de cette grève est une démission en bloc comme membres de solidaritéS.

Ces deux décisions découlent d'un seul constat: nous avons compris que solidaritéS n'a aucune intention réelle de traiter de manière ouverte, démocratique et solidaire les problèmes de fonctionnement interne qui traversent ostensiblement l'organisation.

De façon symptomatique, près de sept mois après qu'un rapport d'enquête a été rendu, la coordination de solidaritéS n'en a toujours pas appliqué les recommandations et les mesures, ni n'a reconnu la violence des actes individuels et collectifs qui ont provoqué les atteintes (établies) à la personnalité et à la santé de Maria. Ces atteintes se poursuivent avec le choix de traiter cette situation uniquement par une longue voie judiciaire.

Depuis le mois de novembre 2017, nous avons demandé de traiter cette situation inacceptable de manière collective et sérieuse, avec le concours des personnes concernées et de celles intéressées de l'organisation. Nous avons constaté que l'enquête a servi à la coordination non pas à établir la vérité et traiter la crise, mais plutôt pour continuellement renvoyer son traitement collectif et réel, et cela même une fois passées les élections du 15 avril. À ce jour, Maria n'a pas eu accès au rapport d'évaluation la concernant alors que la loi sur la protection des données garantit ce droit aux salariés concernés. Elle n'a pas encore été entendue une seule fois par la coordination, l'organe décisionnel de solidaritéS, ni par le groupe de travail féministe de solidaritéS, qui a décidé de ne pas traiter cette crise touchant la seule femme salariée de l'organisation parce que la compagne d'une autre personne concernée de près est une membre active de ce groupe de travail.

Face à l'impasse, nous avons décidé de nous mettre en grève du militantisme à partir du 1^{er} mai 2018. Avec cette alerte sur une situation inacceptable, nous avons voulu revendiquer avec force la mise à disposition du rapport d'enquête aux membres et l'application de ses recommandations et des mesures qu'il préconise.

En réponse à nos demandes et à nos critiques, la coordination a dressé un mur infranchissable autour de son seul et unique pouvoir pour traiter cette crise. Tobia a été exclu le 7 mai de la coordination pour motif de grève et le 29 mai la coordination a informé les 4 grévistes que *«vous ne pouvez plus représenter valablement les positions de solidaritéS au sein du groupe parlementaire d'Ensemble à Gauche (EàG), ni par conséquent celles d'EàG au Conseil municipal»*.

La mise au point de la coordination du 2 juillet 2018 persiste et signe avec la volonté de non entrée en matière sur les demandes des grévistes et de leur exclusion. Sous le titre *«Respecter les décisions de l'AG [du 15 mai]»* la coordination falsifie grossièrement les décisions de cette Assemblée Générale en effaçant complètement la première de ses décisions: *«L'AG constate que la coordination n'est pas parvenue à traiter la problématique de fonctionnement du secrétariat.»* Comme si ce constat était nul et non advenu. Dans cette même mise au point, la coordination notifie aux grévistes que leur participation aux AG est *«inacceptable»* et *«incompréhensible»*. Cela a démontré aussi que les rares discussions formelles qui ont eu lieu jusque-là avec deux représentant.e.s de la coordination, qui nous invitaient au contraire à participer au travail de réforme du fonctionnement à l'intérieur des instances du parti, n'étaient qu'un exercice-alibi, une imposture face aux membres pour faire croire qu'un dialogue avait lieu.

Ce refus d'entrée en matière et notre mise au ban de l'organisation signifient la faillite de la coordination à traiter de manière digne, juste et transparente la crise qui sévit à solidaritéS.

Face à ce refus et à cette mise au ban, il ne nous reste que le choix de démissionner.

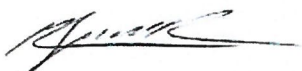
Par ces démissions nous refusons de fouler aux pieds les principes, les valeurs et les idéaux qui motivent très profondément nos engagements politiques et sociaux, ainsi que les buts mêmes de solidaritéS, inscrits à l'article 2 des statuts : *«... lutter pour promouvoir une société démocratique et solidaire et appliquer en son sein les principes pour lesquels solidaritéS se bat dans la société.»*

Nous avons accepté nos mandats au sein du groupe Ensemble à Gauche au Conseil municipal de la ville de Genève pour porter dans les institutions les engagements militants que nous avons partagés pendant des années, voire des décennies, avec solidaritéS.

Par respect du mandat qui nous a été confié par les électrices et électeurs d'Ensemble à Gauche et pour ne pas saboter le travail politique du groupe d'EàG dans l'institution municipale, nous devenons membres du Parti suisse du Travail, section de Genève, membre de la coalition Ensemble à Gauche.

Nous encourageons notre camarade Maria Pérez à continuer de se battre pour ses droits de salariée et précisons que ce courrier ne vaut en aucun cas lettre de démission de son poste de travail.

Ariane Arlotti



Morten Gisselbaek

Maria Pérez



Tobia Schnebli

